

Les 10 plus hautes rémunérations

Comme le prévoit l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Département publie chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes y figurant, comme sont désormais tenues de le faire les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants et dotées d'un budget de plus de 200 millions d'euros.

